

« Pourquoi mettre en place un comité local ? »

La Communauté de communes Sèvre et Loire poursuit sa démarche d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour ses 11 communes. Ce nouveau document d'urbanisme est l'outil le plus adapté pour penser, harmoniser et structurer la politique d'aménagement à l'échelle de notre territoire. Elle a fait le choix d'associer les habitants du territoire aux réflexions sur l'habitat de demain. L'objectif de cette démarche collective est de réfléchir ensemble à des idées et des propositions concrètes pour notre territoire.

Comment souhaitons nous vivre ensemble sur le territoire dans un cadre de vie durable et soutenable ?

Comment continuer d'accueillir les habitants sur notre territoire dans les meilleures conditions tout en préservant les espaces naturels et agricoles ?

À la suite d'un tirage au sort et d'un appel à volontaires, un groupe d'une quarantaine d'habitants motivés et représentatifs des 11 communes du territoire a été constitué !

Ce comité consultatif a comme objectif de permettre aux citoyens d'exprimer leurs besoins/attentes, et de participer à la réflexion de l'habitat de demain

Il s'agit aussi d'offrir une meilleure compréhension du fonctionnement des collectivités et de sensibiliser la population aux enjeux du PLUi (densification, sobriété foncière, production d'un habitat pour toutes et tous et respectueux de l'environnement ...).

Une série d'ateliers conviviaux a été programmée pour imaginer collectivement l'habitat de demain en Sèvre et Loire.

L'ensemble de ces réflexions a été soumis aux élus du territoire sous la forme de 12 propositions d'actions.

UN DÉFI COLLECTIF POUR LE TERRITOIRE DE SEVRE ET LOIRE

Répondre aux besoins croissants en logements et des entreprises sur le territoire

Préserver les espaces naturels et agricoles ainsi que la qualité de vie sur le territoire

« SUR QUEL TERRITOIRE SOUHAITONS-NOUS VIVRE DANS LES PROCHAINES ANNÉES ? »

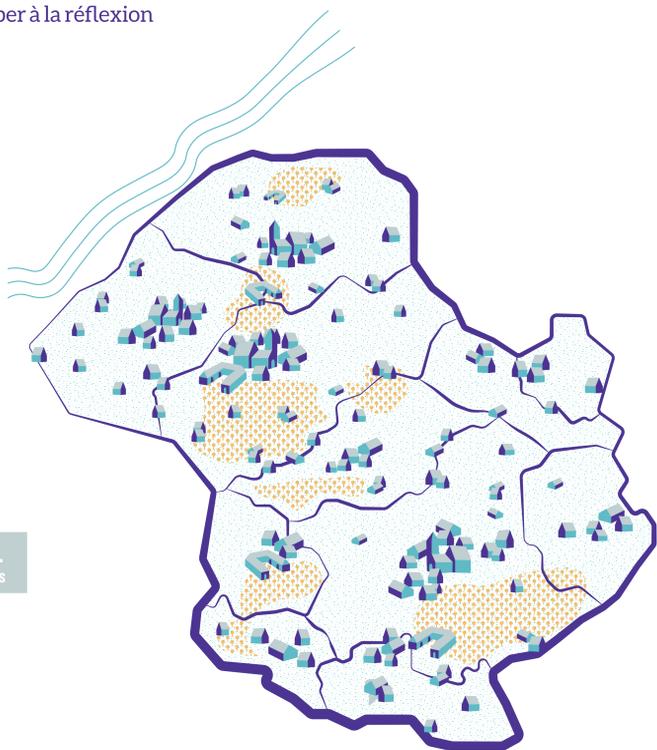
Élus et services
Communauté de communes Sèvre & Loire

Définition du projet de territoire, en prenant en compte les enjeux du territoire, les contraintes techniques et les lois

Elaboration
règlementation locale (PLUi)

COMITÉ LOCAL
Quarantaine d'habitants

Expression et partage des désirs de chacune pour habiter demain le territoire



LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

La démarche en images...



2 Juillet 2022
Atelier 1.
On en parle !
" Comprendre et s'approprier les enjeux de transformation du territoire "



Plateforme collaborative
Visites, conférences
lecture ouvrage...



22- 24 Septembre 2022

Atelier 2.
A vos rêves !
" Imaginer l'habitat de demain
Exploration des formes d'habitats "

Plateforme collaborative
Visites, conférences
lecture ouvrage...



3 Décembre 2022

Atelier 3.
Place à l'action !
" Croiser les projections avec le contexte territorial "

Plateforme collaborative
Visites, conférences
lecture ouvrage...

28 Janvier 2023

Atelier 4.
Aller plus loin !
" Mise en forme d'un plan d'actions "



Les membres du comité local

Michel Couette
Divatte sur Loire
Natacha Renard
Luc-Olivier Ripoeche

Laure-Anne Gautier
La Remaudière
Bernard Babonneau
Dany Chauvire

Florence Bossard-Meignen
Colette Besnier
La Chapelle-Heulin
Jean Lemetayer

Julien Soulard
La Boissière du Doré
Jackie Chauvire

Sonia Leboeuf
Olivier Barre
Eric De Oliveira
Eloïse Coco

François Hubert
Amélie Bioret
La Regrippière
Yves Boiteau
Violaine Suteau

Anaïs Conan
Gilbert Fournier
Anaïs Herbreteau
Olivier Guery
Vallet

Marina Mary
Le Landreau
Marcel Salmon
Vincent Petard
Fanny Caron

Déborah Mouchet
Julien Levannier
Le Pallet
Jérôme Rollin
Murielle Moreau Salvat

Stéphanie Rothureau
Sébastien Plessier
Christiane Glemain
Le Loroux-Botterau
Justine Merit

Laurent Douaud
Saint Julien de Concelles
Clémence Bodet
Dominique Ducros



« Quelles sont les propositions d'actions du comité local ? »

24 OBJECTIFS SUR 3 CONTEXTES DÉCLINÉS EN PROPOSITION D'ACTIONS

CENTRE BOURG

- 1 Favoriser des **rez-de-chaussée vivants** avec des commerces et services
- 2 Construire en priorité sur les terrains et bâtiments vacants en **friche** des logements, des services et des équipements
- 3 Favoriser la **végétalisation** des espaces collectifs et des toitures
- 4 Limiter les constructions à **trois étages**
- 5 Favoriser les **surélévations** des bâtiments existants
- 6 Sanctuariser les **espaces naturels** existants
- 7 Favoriser les **densifications ponctuelles**
- 8 Proposer des **logements diversifiés**, pour toutes et tous, modulables, évolutifs et adaptés à la demande des habitants

VILLAGE

- 1 Préserver et valoriser les **COEURS** de villages en **espaces publics végétalisés**
- 2 Favoriser l'**accueil des saisonniers** (en location temporaire)
- 3 Réaliser au cas par cas la transformation des **friches bâties** en habitat selon la situation.
- 4 Créer des **espaces verts communs** à partager et préserver les espaces verts existants
- 5 Développer de l'**habitat alternatif**, réversible, regroupé et écologique
- 6 Construire au maximum en **R+1** et privilégier la rénovation des bâtiments existants en **R+2** selon le contexte environnant
- 7 Diviser les grandes parcelles pour créer de l'**habitat groupé** et mutualiser les jardins
- 8 Limiter les constructions en bordure des zones agricoles

LOTISSEMENT

- 1 Favoriser des implantations de constructions qui **limitent l'imperméabilisation** des terrains et préservent les **vis à vis**
- 2 Construire au dessus des **parkings existants**
- 3 Repenser l'organisation des lotissements : reconfigurer les voiries en système d'impasses, favoriser les **mobilités douces**, développer la **végétalisation**
- 4 Privilégier une densification douce par des projet d'**extensions** ou de **division** de logements existants
- 5 Favoriser plus d'**espaces collectifs** : jardins partagés, parkings mutualisés, espace vert
- 6 Diviser les parcelles, offrir plus de choix pour l'implantation du bâti en fonction du contexte avec comme ligne de conduite d'éviter l'imperméabilisation et de **limiter l'impact** sur la biodiversité
- 7 Augmenter ponctuellement les hauteurs de construction jusqu'à **R+2** et favoriser les projets d'habitat intergénérationnels avec des logements accessibles et groupés
- 8 Préempter des terrains par la commune pour la construction de nouveaux logements



ZOOM SUR QUELQUES PROPOSITIONS D'ACTIONS

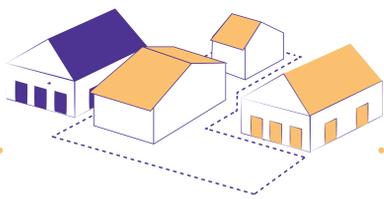
Aller + loin

Découvrir l'ensemble des autres actions

Voici le lien : <https://urbanisme.cc-sevreloire.fr/>

Action 3 Intensifier les bourgs

Proposer une diversité de projets d'habitat sur des terrains / bâtiments sous exploités



Action 7 On veut du vert !

Favoriser la perméabilisation des sols en imposant systématiquement un espace vert de compensation pour chaque construction

Action 11 Changer les règles d'urbanisme

Proposer une implantation favorisant des maisons accolées en supprimant la règle de retrait par rapport aux limites séparatives et en limitant les places de parkings à la parcelle.



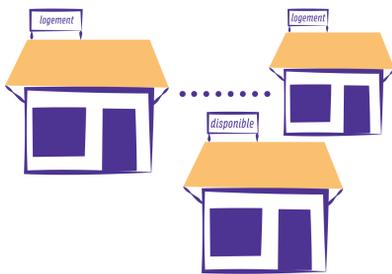
Action 1 Green my city

Végétaliser et planter des arbres autant que possible en créant notamment un espace vert pour toutes les constructions collectives neuves et en préservant ceux existants + Inciter la végétalisation des toitures et/ou des façades



Action 4 Développer l'habitat saisonnier et alternatif

Mettre à disposition ou créer de nouveaux logements saisonnier en concertation avec les exploitants (foyers ou auberge de travailleurs, hébergement chez l'habitant, tiny house...)



Action 8 Division des parcelles

Initier un projet pilote de densification d'un lotissement en concertation avec les habitants pour définir un projet partagé en proposant des conseils de professionnels (architectes, géomètres, paysagistes...)

